

Infofax



Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens

Téléphone : (613) 244-2336, 1-800-267-4217, télécopieur : (613) 563-7718, 1-888-609-7718

Des nouvelles du front

À Geraldton-Longlac, tous les membres de toutes les filiales, y compris ceux de l'AEFO, participent à la protestation provinciale. Ils ont reçu beaucoup d'appui des parents et des autres syndiqués qui leur ont fourni café, pâtisseries, chaises et barils à feu. Quelques élèves ont également fait du piquet aux côtés de leurs enseignantes et enseignants. Pour sa part, la cellule locale du Syndicat international des travailleurs unis du bois d'Amérique s'est engagée à débrayer si jamais le gouvernement impose des amendes aux enseignantes et aux enseignants.

Dans Prescott-Russell, les piquets de grève sont concentrés sur 8 centres de ralliement où se donnent rendez-vous entre 60 et 160 enseignantes et enseignants. Ces centres de ralliement servent de point de départ à une marche qui aura lieu entre 16 h 00 et 16 h 30, tous les jours, pendant la durée de la protestation.

À Essex, on rapporte que la solidarité interfiliales est très forte. On retrouve sur les mêmes lignes de piquetage des membres des diverses filiales. Plusieurs enseignantes et enseignants à la retraite ou en congé autofinancé ainsi que de nombreux parents ont également prêté main forte sur les lignes de piquetage. Seulement 15 enseignantes ou enseignants sur les 2 300 de cette

région ne participent pas à la protestation provinciale.

À Hamilton, c'est à 100 % que les membres de l'AEFO à l'élémentaire et au secondaire appuient le mouvement de protestation. Là aussi, les appuis des parents sont nombreux.

Le Conseil des écoles séparées catholiques de Sudbury joue dur en avisant ses enseignantes et ses enseignants de son intention de déduire les retenues salariales dues à la grève en entier, dès la prochaine paie. Les quelque 1 000 enseignantes et enseignants membres de l'AEFO et de l'OEFTA se proposent de faire du piquetage devant les bureaux du conseil si ce dernier ne revient pas sur sa décision.

Injonction

Le gouvernement a annoncé son intention de demander une injonction provinciale pour mettre fin à la protestation provinciale. Quand cette demande sera déposée, il faudra quelques jours avant qu'elle ne soit entendue par un juge. S'il devait y avoir injonction, il est donc peu probable que ce soit avant vendredi. Les fédérations analysent en ce moment les options qui s'offrent à elles advenant une injonction. Nous aviserons tous les membres de la marche à suivre au moment opportun.



À l'intention des :

- ☑ Membres du comité exécutif provincial
- ☑ Membres du conseil d'administration
- ☑ Présidences des unités
- ☑ Représentantes ou représentants des écoles
- ☑ Agentes et agents d'unité